

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 18546

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La grande réforme du système de retraite, tant de fois annoncée, n'a malheureusement jamais eu lieu. En effet, en l'état, le système de retraite français souffre de défauts structurels rédhibitoires et l'unité du système de retraites est impossible en l'état parce que les régimes spéciaux et les régimes de droit commun obéissent à des logiques radicalement incompatibles. Il ne peut pas y avoir sans fin, d'un côté, des régimes qui font tous les efforts pour maintenir leurs comptes à l'équilibre malgré le vieillissement de la population et, de l'autre, des régimes qui versent des prestations 100 % garanties, bien plus avantageuses, et dont les déficits sont systématiquement épongés par l'État (c'est-à-dire par le contribuable, via l'impôt ou l'endettement public). Toute politique des retraites sérieuse doit donc avant tout commencer par une vraie réforme des régimes qui sont structurellement déficitaires ; autrement dit, par une réforme des régimes spéciaux et en premier lieu, celui de la fonction publique.